

1280 heures annuellement
En moyenne 32 heures par semaine
Tâche à 100% (8-0.00)

SECONDAIRE

TÂCHE ÉDUCATIVE (TE)	AUTRES TÂCHE PROFESSIONNELLE (ATP)	
720 heures annuellement En moyenne : - 20 heures par semaine X 36 semaines - 16 périodes par cycle de 5 jours - 28,8 périodes par cycle de 9 jours - 32 périodes par cycle de 10 jours	TRAVAIL POUVANT ÊTRE ASSIGNÉ PAR LA DIRECTION 360 heures	TRAVAIL DÉTERMINÉ PAR L'ENSEIGNANT 200 Heures (moyenne de 5 heures par semaine) 160 de ces heures sont effectuées au lieu déterminé par l'enseignant.
• présentation de cours et de leçons • surveillance • encadrement d'élèves • tutorat • récupération • activités étudiantes , sorties éducatives • participation aux comités et réunions en lien avec les activités étudiantes et sorties • chef de groupe/famille (8-10.00)	• Journées pédagogiques : 108 heures (5h24 X 20 journées) • accueil et déplacements (surveillance assurée pendant l'entrée et la sortie des classes : 5 minutes avant et 5 minutes après les cours) • rencontres d'étude de cas, multidisciplinaire, de PI, de suivi disciplinaire ou pédagogique • rencontres pédagogiques, matières, cycles ou famille ... • participation à des comités : EHDA, consultatif, normes et modalités... • contrôle des retards et absences des élèves • choix et préparation de matériel didactique et de matériel adapté • classement des élèves • perfectionnement	• 10 rencontres collectives et 3 rencontres de parents en dehors de l'amplitude de travail • préparation de cours et de leçons • correction et consignation de notes • appropriation pédagogique • communications aux parents